



SEPTEMBRE 2017
FRANCE
OCCITANIE
HERAULT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ORS
COMMUNE D'HEREPIAN

Document conforme à l'original approuvé par délibération du conseil municipal du 20 septembre 2017



Approuvé par DCM le 20 septembre 2017

partenaire(s)
Etudes environnementales
ÉCOTONE
Le Plan Socle
1706, Avenue de Montevau, Tour 3
34070 MONTPELLIER
FRANCE
Tél: 04 67 52 00 94
Fax: 04 67 52 00 94

Légende

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour ouvrage public et installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie publique à créer
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Zone non aedificandi
- Zone inondable naturelle (rouge)
- Zone inondable urbanisée de risque important (rouge)
- Zone inondable urbanisée de risque moyen (bleue)
- Secteur soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (cf. pièce n°2.2)
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41.4° du code de l'urbanisme pour répondre aux objectifs de mixité sociale (cf. Liste des emplacements réservés, pièce n°4.1)
- Bande de 50 mètres soumise aux règles de débroussaillage (articles L.134-6 et suivants du Code forestier)

Report à titre indicatif, se référer au dossier de P.P.R.I (cf. pièce n°4.2.c)

